

N^o 3515.

+
Jure en faveur
de Paul Bernier
L. V. C. 1822

Aujourd'hui est comparu devant
les Notaires Publics, dans et pour le
Bas Canada soussignés, Ignace
Bernier, résidant à St. Charles
Paradis, lequel reconnaît et
confesse avoir eu et eue des
avant les présentes en bonnes
espèces ayant cours et à son entière
satisfaction, dont partie d'Etienne
Conture Jure, du Township Lambton
Cultivateur, la somme de deux cents
francs et partie de Pierre Duquet
de St. Charles, Cultivateur, la somme
de deux cents francs, de l'audit
Ignace Bernier, suivant une
Donation entre vifs consenti par
lesdits sieur et Dame Joachim
Bernier, leur fils et beau-fils tous
Cultivateurs de St. Charles le Douze
Mars mil huit cent dix, devant
M^{re} L. Jugeon et son Confrère
Notaires, et aussi mentionné dans
audit acte d'échange entre lesdits
sieur et Dame Pierre Duquet, et
lesdits St. et Dame Etienne Conture,
Jure portant date du vingt huit
Juin mil huit cent cinquante quatre
sous le Numero Douze cents quatre
devant M^{re} L. V. Larue l'un des Notaires
soussignés et son Confrère.
Dont quittance finale
par ledit Charles Bernier Jure en faveur
de dit Pierre Duquet et tous autres,
dont

Ouvr. acte fait et passé à St. Charles
étude de M^{re} Latour, l'un des dits
Notaires le vingt trois Mai mil huit
Cent soixante et quatre, sous le numéro
trois mille cinq cent quinze, avant
midi, étant ledit Ignace Bernier
requis de signer avec nous dits Notaires
à déclarer le contenu fait, après
lecture faite. Signé sur la minute de
=meurir en la dite étude, J. J. Latour, N. D. D.
du dessous. Inscrit en marge bon
et six mots rayés sont nuls.

J. J. Latour, N. D. D.

